ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE 2

publié le 30/06/2017

L’attestation scolaire de sécurité routière 2 ASSR2 sera délivrée aux élèves en même temps que leur diplôme national du brevet à la rentrée prochaine.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.